

DROIT

par Agnès Tricoire

SUITE DE LA PAGE 07 Comment, dès lors, le Louvre peut-il annoncer, de concert avec la RMN, un © sur Vinci ?

Deuxième hypothèse, par un artifice : le truchement d'un prétendu droit d'auteur du photographe de l'œuvre. Retournons sur la page faisant figurer la Vierge. Je vois la Vierge, l'enfant, sainte Anne, le mouton, le paysage, le mouvement, les couleurs, bref, je vois l'œuvre de Vinci. Rien d'autre. Dès lors, le photographe n'a strictement rien ajouté à l'œuvre, et tout l'exercice qui lui a été demandé ici, précisément, est de ne rien ajouter, mais au contraire de rendre la reproduction de Léonard de Vinci la plus exacte possible. Dans ces conditions, le photographe ne peut revendiquer aucune originalité de sa photographie, aucun apport créatif qui justifierait le monopole du droit d'auteur. Il a simplement réalisé une prestation technique, qui exige d'ailleurs un grand savoir-faire, mais le savoir-faire n'est pas la création. Cela semble vérifier la seconde hypothèse, selon laquelle la RMN, comme le prestigieux musée, créent artificiellement, sur une œuvre du domaine public, un monopole qui n'a d'autre but que de se réapproprier sans aucun fondement légal une œuvre dont les droits de reproduction nous appartiennent à tous. Voilà comment, depuis des années, les grands établissements publics que sont la RMN et les grands musées nationaux ont privatisé le domaine public. Ce qui n'est pas pour rendre le droit d'auteur populaire, et contredit la nécessité que le public ait accès aux œuvres, nécessité que toutes les conventions et déclarations internationales sur les droits culturels affirment pourtant. À commencer par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Ce n'est pas en créant artificiellement des auteurs en lieu et place des auteurs des œuvres que l'on rend service à la communauté. ●



CE N'EST PAS
EN CRÉANT
ARTIFICIELLEMENT
DES AUTEURS
EN LIEU
ET PLACE DES
AUTEURS
DES ŒUVRES
QUE L'ON
REND SERVICE
À LA
COMMUNAUTÉ.

Le Quotidien de l'Art

Agence de presse et d'édition de l'art - 231, rue Saint Honoré - 75001 Paris - ÉDITEUR Agence de presse et d'édition de l'art, Sarl au capital social de 17 250 euros - 231, rue Saint Honoré - 75001 Paris - RCS Paris B 533 871 331 - CPPAP 0314 W 91298 - ISSN 2275-4407 - www.lequotidiendelart.com - Un site internet hébergé par Serveur Express, 16/18 avenue de l'Europe, 78140 Vélizy, France, tél. : 01 58 64 26 80 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES Patrick Bongers, Nicolas Ferrand, Guillaume Houzé, Jean-Claude Meyer - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Nicolas Ferrand - DIRECTEUR DE LA RÉDACTION Philippe Régnier (pregnier@lequotidiendelart.com) - RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Roxana Azimi (razimi@lequotidiendelart.com) - MARCHÉ DE L'ART Alexandre Crochet (acrochet@lequotidiendelart.com) - EXPOSITIONS, MUSÉES, PATRIMOINE Sarah Hugouneq (shugouneq@lequotidiendelart.com) - CONTRIBUTEURS Juliette Soulez, Agnès Tricoire - MAQUETTE Yvette Znaménak - CORRECTION Adrien Sourdin - SOCIAL MEDIA Smiling People - DIRECTRICE COMMERCIALE Judith Zucca (jzucca@lequotidiendelart.com), tél. : 01 82 83 33 14 - ABONNEMENTS abonnement@lequotidiendelart.com, tél. : 01 82 83 33 13 - IMPRIMEUR Point44, 94500 Champigny sur Marne - CONCEPTION GRAPHIQUE Ariane Mendez - SITE INTERNET Dévrig Viteau © ADAGP Paris 2015 pour les œuvres des adhérents

VISUELS DE UNE

Léonard de Vinci, *Sainte Anne, la Vierge et l'Enfant jouant avec un agneau*, dite *La Sainte Anne*, vers 1503 - 1519.
Vue de l'installation de t-shirts de Rirkrit Tiravanija sur le stand de la galerie neugerriemschneider, Berlin. Photo : Roxana Azimi.
Affiche du colloque international "Picasso-Sculptures".